

Informations relatives au nombre de droits de vote et d'actions prévues par l'article L. 233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

| Date | Nombre d'actions composant le capital social | Nombre de droits de vote BRUT ⁽¹⁾ | Nombre de droits de vote NET ⁽²⁾ |
|-------------------|--|--|---|
| 31/05/2024 | 71 550 727 | 88 145 543 | 87 948 746 |

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (auto-détention, contrat de liquidité, etc.)

(2) Nombre calculé sur la base du nombre de droits de vote BRUT, déduction faite des actions privées du droit de vote (auto-détention, contrat de liquidité, etc.)